

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16194**

Intitulé

Chef de chantier routes -voieries réseaux divers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération des travaux publics (A.G.C.F.T.P.) - Centre de formation continue Sylvain Joyeux	Directeur AGCFTP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chef de Chantier de routes - voiries réseaux divers VRD assure l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci selon son importance.

Comme adjoint direct du Conducteur de travaux qu'il remplace parfois dans certaines tâches, toujours présent sur les chantiers, il veille à l'application des directives, des normes et des règlements en matière de sécurité. Il contrôle, coordonne le travail des équipes et tient à jour les planning d'avancement des travaux. Son activité lui demande une forte implication et une mobilité géographique pouvant être importante.

- Implanter et quantifier un chantier de routes - voiries réseaux divers
- Lire les plans d'un chantier routier
- Réaliser un métré
- Implanter ou faire implanter les points particuliers d'un chantier
- Préparer techniquement un chantier de routes - voiries réseaux divers
- Reconnaître les sols rencontrés sur les chantiers routiers
- Mettre en oeuvre les matériaux routiers
- Connaître la réglementation
- Faire réaliser les voiries et réseaux divers
- Organiser et gérer un chantier de routes - voiries réseaux divers
- Étudier les pièces d'un dossier de chantier
- Évaluer la production des matériels utilisés sur un chantier routier
- Organiser un petit chantier de terrassement
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité
- Appliquer et faire appliquer les règles environnementales liées au chantier
- Organiser un chantier routier
- Communiquer et manager son équipe
- Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
- Manager une équipe de production

Les compétences ou capacités attestées sont les suivantes :

- Lire un plan d'ouvrage et les pièces écrites
- Évaluer quantitativement les ouvrages
- Écrire un français simple et compréhensible
- Mettre en oeuvre les techniques d'exécution de chantier de routes - voiries réseaux divers
- Prendre en compte les contraintes économiques et de gestion de chantier
- Manager une équipe
- Être responsable de ses propres réalisations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Travaux publics, Routes Voirie Réseaux Divers

Chef de chantier routes - voiries réseaux divers Etam E

Technicien agent de maîtrise niveau E selon la grille Etam (Employé Technicien Agent de Maîtrise) de la convention collective nationale des Travaux Publics applicable depuis le 12 juillet 2006.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

I. Parcours de formation continue

La certification est constituée de blocs de compétences qui correspondent aux activités précédemment énumérées et constituées par :

- Des connaissances générales (informatique, communication, législation, sécurité et environnement, lecture de plans, métré, implantation)
- Des techniques routières voiries réseaux divers
- La préparation, l'organisation, la gestion, le suivi et le contrôle de chantier

La certification est obtenue par un examen final organisé par le CFCTP "Sylvain Joyeux" d'Egletons en fin de formation et corrigé par un jury de professionnels de Travaux Publics en activité. Les candidats sont évalués sur un ensemble de matières dotées de coefficients et de notes éliminatoires avec un entretien devant un jury.

Les matières se divisent en 2 parties correspondant aux activités précédemment énumérées :

- Les épreuves écrites :

- Expression française (compte rendu, rapport, courriers et résumé de texte) sur la base de documents professionnels, cahiers des prescriptions techniques, CCAP, PGC, etc.
- Sciences appliquées (calculs professionnels de topographie, assainissement, laboratoire et gestion)
- Technologie générale (technique blanc, techniques sols, voiries et réseaux divers, béton topographie) hors calculs. Règle de prévention des risques professionnels et des risques environnementaux

- Les épreuves professionnelles faites à partir des pièces écrites et plans de marché de travaux :

- Métré
- Etude analytique (analyse dossier et préparation de chantier)
- Planification et définition des moyens de travail

Ces trois matières forment le projet professionnel et sont réalisées à partir d'un dossier réel de chantier correspondant à une mise en situation de travail ciblée pour un Chef de chantier.

II. Parcours de formation par blocs de compétences

Capitalisation sous forme de 4 blocs de compétences

Le titre est obtenu par l'obtention de 4 blocs de compétences et après entretien devant le jury de professionnels certificateurs :

- Bloc 1 : Planifier et quantifier un chantier de routes voiries réseaux divers
- Bloc 2 : Préparer techniquement un chantier de routes voiries réseaux divers
- Bloc 3 : Organiser et gérer un chantier de routes voiries réseaux divers
- Bloc 4 : Communiquer et manager son équipe

Une ou plusieurs évaluations écrites sont effectuées en fin de parcours pour chaque bloc de compétences. Le candidat dispose de 5 ans pour obtenir les 4 blocs de compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16194 - Planifier et quantifier un chantier de routes - voiries réseaux divers	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lire les plans d'un chantier routier : •Comprendre la topographie du chantier afin de l'implanter correctement - Réaliser un métré •Maîtriser les connaissances nécessaires à l'évaluation de l'ouvrage. Décomposer un ouvrage en éléments simples et exécuter les calculs nécessaires à la détermination des quantités de matériaux à mettre en oeuvre sur un chantier routier - Planifier ou faire planifier les points particuliers d'un chantier : •Maîtriser les méthodes d'implantation planimétrique et altimétrique d'un chantier routier •Utiliser les matériels topographiques associés à cette implantation (niveau de chantier, GPS) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'un dossier - Epreuve écrite portant sur Métré Topographie

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16194 - Préparer techniquement un chantier de routes - voiries réseaux divers</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les sols rencontrés sur les chantiers routiers : • Identifier les sols et les roches rencontrés en France et définir une technique de mise en oeuvre appropriée - Mettre en oeuvre les matériaux routiers : • Respecter les règles de l'art dans la mise en oeuvre des matériaux • Etre capable d'argumenter techniquement auprès de la maîtrise d'oeuvre - Connaître les contrôles réalisés sur les chantier routiers : • Identifier la réglementation : construire sans détruire à l'aide des DT DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) - Faire réaliser les voiries et réseaux divers : • Différencier les ouvrages et matériaux liés à la voirie, l'assainissement, l'eau potable et les réseaux secs <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude à partir d'éléments d'un dossier - Epreuves écrites portant sur : Technologie générale Etude analytique Sciences appliquées
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16194 - Organiser et gérer un chantier routes - voiries réseaux divers</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les pièces d'un dossier de chantier : • Comprendre et interpréter un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), afin de maîtriser les aspects administratifs et techniques du dossier - Evaluer la production des matériels utilisés sur un chantier routier : • Connaître les différents matériels routiers • Evaluer leur production en fonction des contraintes du chantier - Organiser un petit chantier de terrassement : • Etablir un programme de travaux respectant les contraintes techniques du chantier et définissant : <ul style="list-style-type: none"> •- L'enchaînement des différentes phases •- Les moyens en personnel •- Les moyens en matériel •- Les moyens en matériaux •- Les dépenses associées - Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité : • Maîtriser la réglementation en vigueur sur les chantiers routiers - Appliquer et faire appliquer les règles environnementales liées au chantier : • Maîtriser les principales règles environnementales relatives aux chantiers routiers - Organiser un chantier routier : • Exploiter les pièces écrites et les plans d'un dossier de chantier pour en définir un programme de travaux : <ul style="list-style-type: none"> •- Les phases et leurs durées •- Les moyens en personnel •- Les moyens en matériel •- Les moyens en matériaux <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de cas d'un dossier de travaux - Epreuve écrite portant sur : Préparation du travail

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16194 - Communiquer et manager son équipe	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie : <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer, écouter, prendre la parole, reformuler un message et rendre compte oralement ou/et par écrit • Maîtriser l'outil informatique : WORD et EXCEL - Manager une équipe de production : <ul style="list-style-type: none"> • Animer une équipe de production sur chantier • Gérer les compétences et les comportements des membres de l'équipe • Savoir déléguer - Renseigner les salariés sur leurs droits et leurs devoirs <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuves écrites portant sur : Expression française Droit du travail Informatique

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFCTP, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 2 à 4 personnes, toutes extérieures au CFCTP et issues de des entreprises de terrassement dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFCTP, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 2 à 4 personnes, toutes extérieures au CFCTP et issues de des entreprises de terrassement dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFCTP, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 2 à 4 personnes, toutes extérieures au CFCTP et issues de des entreprises de terrassement dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier routes -voieries réseaux divers" avec effet au 05 mars 2017, jusqu'au 05 août 2020.

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier de routes -voieries réseaux divers (VRD)" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 5 mars 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Chef de chantier de routes VRD'.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de chef de chantier, option chef de chantier de routes VRD'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

15 candidats certifiés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfcegletons.com>

Lieu(x) de certification :

CFCTP Sylvain Joyeux - 26 rue de Bellevue - BP19 -19300 EGLETONS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFCTP Sylvain Joyeux - 26 rue de Bellevue - BP19 - 19300 EGLETONS

Historique de la certification :

La première délivrance de la certification a été obtenu en Mai 1993. Le certificat de Chef de chantier routes - voiries réseaux divers a été créé à la demande spécifique de la profession des Travaux Publics et des entreprises routières. L'étude et travaux ont été élaborés en partenariat avec des entreprises représentatives de la profession des Travaux Publics.

Certification précédente : [Chef de chantier de routes VRD](#)